



HAL
open science

L'Union européenne au chevet des forêts : une préoccupation récente

Hannah Mowat, Simon Cottin-Marx

► **To cite this version:**

Hannah Mowat, Simon Cottin-Marx. L'Union européenne au chevet des forêts : une préoccupation récente. *Mouvements : des idées et des luttes*, 2024, 116, pp.38-44. hal-04493422

HAL Id: hal-04493422

<https://hal.science/hal-04493422>

Submitted on 7 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Union européenne au chevet des forêts : une préoccupation récente

Entretien avec **Hannah Mowat**, Réalisé par **Simon Cottin-Marx**

DANS **MOUVEMENTS** 2024/1 (N° 116), PAGES 38 À 44
ÉDITIONS **LA DÉCOUVERTE**

ISSN 1291-6412

ISBN 9782348082214

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2024-1-page-38.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'Union européenne au chevet des forêts : une préoccupation récente

*Entretien avec Hannah Mowat**

RÉALISÉ
PAR SIMON
COTTIN-MARX**

Alors que le mandat de la Commission et du Parlement européens approche de son terme (2019-2024), quel bilan tirer de cette législature sur les forêts ? Pour répondre à cette question, *Mouvements* a rencontré Hannah Mowat, coordinatrice des campagnes de Fern, une ONG écologiste qui réalise un plaidoyer, au niveau européen, pour la protection des forêts et des droits des personnes qui en dépendent. Dans cet entretien, cette militante montre que les enjeux autour de la forêt n'ont été identifiés que très récemment, qu'ils sont énormes, et qu'ils vont bien au-delà des frontières européennes.

Mouvements (M). *En 2021, en complément du « paquet énergie-climat », la Commission européenne dirigée par Ursula von der Leyen lance une nouvelle stratégie pour les forêts. L'ambition est saluée par les associations environnementales, notamment Canopée, pour qui c'est la première fois, à ce niveau, qu'un cadre « est proposé pour construire une politique forestière s'appuyant sur les écosystèmes, et avec un objectif clair de restauration de la biodiversité »¹. L'idée de la Commission est de « protéger les forêts ». Celles-ci sont vues comme une « solution » aux enjeux que pose la crise écologique. Une solution pour le stockage du carbone mais aussi pour sauvegarder la biodiversité. Deux ans après, qu'en est-il de cette ambition de préservation des forêts et de lutte contre la déforestation ?*

Hannah Mowat (HM). Pour répondre à ces questions, il est d'abord nécessaire de comprendre dans quel contexte émerge cette stratégie européenne. Elle naît au moment où la jeunesse manifeste pour le climat, à la suite de l'initiative lancée par Greta Thunberg. Il y avait une pression

1. Perrine MOUTERDE, « Une nouvelle stratégie européenne pour protéger les forêts », *Le Monde*, 16 juillet 2021.

* Coordinatrice des campagnes de l'ONG Fern.

** Membre du comité de rédaction de *Mouvements*.

de plus en plus grande des citoyens pour que l'Europe agisse sur les questions climatiques. C'est aussi un moment où l'on prend conscience que la puissance de séquestration du CO₂ par les forêts diminue petit à petit. Près 30 % de moins depuis vingt ans.

En 2019, la nouvelle Commission européenne arrive avec un mandat très fort sur le climat. Elle regarde du côté des forêts, qui ont jusque-là été mises de côté, notamment lors de l'élaboration du « paquet énergie-climat » (adopté pour la première fois en 2008, révisé en 2014 puis en 2020), et qui est un sujet très technique. Cette difficulté est surmontée, à ce moment-là, car il y a le constat que tous les secteurs doivent jouer un rôle face au changement climatique, y compris les forêts.

En 2022, l'Union européenne (UE) met en place un règlement concernant le secteur « utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie » (UTCATF en français, LULUCF en anglais²) qui a pour la première fois posé un objectif pour les forêts. Jusque-là, il était nul, c'est-à-dire à zéro. Et dans l'article 4 de ce règlement apparaît une ambition positive. Il y a la volonté d'augmenter le rôle de puits de carbone des forêts. L'idée est non seulement de stopper le fait que les forêts font diminuer le puits, mais aussi de le faire grandir.

Cet objectif posé, pour l'atteindre, il faut des mesures. C'est tout l'enjeu de cette stratégie forestière pour 2030 : que la Commission se dote de moyens pour s'assurer que les États-membres agissent bien pour atteindre les objectifs fixés. Or, les outils dont s'est dotée la Commission sont très peu contraignants. On a donc des objectifs ambitieux qu'on salue, même si les moyens réels pour les atteindre ne sont pas suffisants.

2. UTCATF est une catégorie utilisée dans les inventaires sectoriels d'émissions de gaz à effet de serre qui regroupe les émissions et les absorptions de ces gaz découlant directement des activités humaines liées à l'utilisation des terres, leurs changements d'affectation et à la forêt.

M. Pouvez-vous nous en dire plus sur les déclinaisons et les moyens qui sont donnés pour mettre en œuvre cette stratégie ?

HM. La stratégie se décline en lignes directrices : sur la protection des forêts primaires en Europe, sur la dégradation et la restauration des forêts et sur la gestion à couvert continu.

Ces *guidelines* ne sont pas très contraignantes. Mais on voit que la Commission commence à se doter d'outils qui le sont davantage. En novembre 2023, elle a proposé une loi sur le suivi de la gestion des forêts qui s'inscrit dans la stratégie sur la sauvegarde de la biodiversité. C'est un outil législatif qui devrait permettre à la Commission de se doter d'une vue d'ensemble de l'état des forêts en Europe, d'une expertise plus complète. Elle prévoit aussi que les pays membres de l'UE développent des stratégies propres sur les forêts.

Cela pourrait constituer un véritable tournant car, pour le moment, chaque État-membre a ses propres critères pour suivre la « santé » des forêts. Cela empêche de pouvoir établir un diagnostic objectif et cohérent,

Les outils dont s'est dotée la Commission européenne sont très peu contraignants : les objectifs fixés sont ambitieux, mais les moyens réels pour les atteindre ne sont pas suffisants.

au niveau européen, sur l'état de nos forêts et les conséquences de la sylviculture industrielle. Mais cette nouvelle loi est aussi proposée à un moment compliqué : nous sommes en fin de mandat de la Commission et du Parlement européens, la prochaine législature européenne pourrait choisir de la faire passer à la trappe.

M. En vous écoutant, on comprend que les politiques européennes écologiques sur les forêts sont très récentes. Mais est-ce que l'on peut déjà voir l'ambition de l'UE se mettre en œuvre sur le terrain ?

HM. C'est trop tôt ! Il y a toujours un laps de temps entre la loi, sa mise en œuvre et la compréhension des règles. Ça va mettre encore des années à avoir des effets concrets.

M. Est-ce que l'ambition écologique qui se dessine au niveau des institutions communautaires rencontre des freins ? Au niveau européen, mais aussi et surtout au niveau des États, on observe des liens importants avec l'industrie forestière. Ces lobbies ont-ils des incidences importantes sur les ambitions affichées ?

HM. Dans beaucoup de pays, lorsqu'on s'adresse aux États, on ne sait pas vraiment qui on a face à nous. Est-ce qu'on parle à l'industrie forestière ou est-ce qu'on parle au ministère de l'Agriculture ? Leurs positions sont tellement alignées ! La puissance de l'industrie forestière ne s'explique pas par son poids économique, mais par l'alignement des intérêts privés et des intérêts publics. Les deux s'entremêlent. Ça les rend très puissants, car on fait face à des blocs qui ne parlent que d'une seule et même voix. Certains pays soutiennent les yeux fermés les intérêts de l'industrie. Cette symbiose entre l'industrie et le gouvernement est évidente en Finlande, en Suède et en Estonie. Après, dans d'autres pays historiquement assez agricoles, comme la France et l'Allemagne, on observe aussi des convergences. Sans prétendre être experte de ces pays, en Finlande et en Suède, même si l'industrie du bois n'est plus qu'une petite part du PIB, il y a une fierté nationale autour de ce secteur. La forêt est très présente dans l'imaginaire, on la retrouve dans les mythes, dans l'histoire et la culture. C'est lié à la naissance de la nation. La forêt fait partie de leur identité. Et même si les « représentant-es » des forêts font partie de l'industrie papetière qui coupe les forêts, ils arrivent à se cacher derrière le fait qu'ils sont le secteur forestier et, à ce titre, ils sont intouchables. Ils ont le monopole de la représentation des forêts, la légitimité pour parler, pour dire ce qui est bien pour ces terres. Ils se cachent derrière leur capital sympathie auprès du public pour promouvoir des politiques publiques qui servent leurs intérêts, mais qui endommagent les forêts. En Autriche par exemple, les représentant-es de cette industrie viennent avec des pantalons en feutre, mobilisent tout le folklore, ce qui accroît leur sympathie. En France, c'est différent : le poids de l'industrie forestière est plus lié à celui de l'agriculture et de la ruralité.

Un autre frein est la technicité des débats. Et l'industrie forestière se cache derrière cette technicité, cette complexité, pour finalement

pousser des positionnements politiques présentés comme techniques. Par exemple, j'ai été membre du groupe d'expert-es européen-nes sur le règlement UTCATF et c'était délirant. Des positionnements que j'arrivais à peine à comprendre, mais je voyais bien les enjeux derrière. « Mais pourquoi ils veulent changer cette règle sur l'écorce des arbres ? Sur le fait de peser un arbre avec ou sans l'écorce ? » C'est très technique, mais tellement important, car derrière les petits changements qu'ils proposent dans la réglementation, il y a des milliers de tonnes de CO₂. Enfin, il y a un autre obstacle, c'est qu'il reste une controverse scientifique entre les écologues et les forestier-ères. Et on voit un alignement, un lien financier entre certains instituts forestiers et l'industrie. La science est, elle aussi, devenue une arme politique.

M. *Dans le travail du sociologue Sylvain Laurens³, on voit bien la dynamique que vous évoquez : l'expertise « scientifique », mobilisée pour fabriquer les réglementations européennes, est produite par des acteurs privés (ou du moins financés par des entreprises privées). Comme il le raconte, à Bruxelles, la plus grosse ONG environnementale est Greenpeace, avec un budget de près de 4 millions d'euros et 15 salarié-es. En face, le European Chemical Industry Council (Cefic) est dix fois plus gros et emploie 150 personnes⁴. Et ils inondent la Commission « d'expertises scientifiques » dont on peut douter de l'honnêteté. Cette asymétrie de l'expertise, entre société civile et lobbies, est très dommageable. D'autant plus que la réglementation européenne ne s'écrit pas seulement dans les directives (les lois européennes), mais aussi au quotidien, dans les comités « techniques », où les débats sont, comme vous le soulignez, très pointus, technicisés et dépolitisés. Pour revenir à ce qui fait obstacle à une politique écologique ambitieuse, on entend, dans la bouche de l'industrie forestière, un autre argument : l'UE n'aurait pas la « compétence » pour s'occuper des forêts. Qu'en pensez-vous ?*

HM. L'UE a suffisamment de compétences, sur suffisamment de sujets comme le changement climatique ou la protection de l'environnement, pour agir dessus. Elle est donc légitime pour traiter des questions forestières. Malgré tout, cet argument est cité sans fin par l'industrie, qui fait perdurer ce mythe, pour essayer de délégitimer l'action européenne. On entend cet argument dans la bouche des représentant-es de l'industrie européenne du papier et des CEPF (Confederation of European Forest Owners), qui n'hésitent pas à se présenter comme venant des forestier-ères « familiaux-les » alors qu'ils mettent en avant en premier les perspectives industrielles court-termistes.

M. *L'UE régleme pour le territoire européen, mais cela a des effets bien au-delà. Les forêts sont des lieux de production de nombreuses matières premières, le bois évidemment, mais aussi le cacao, le café ou encore la très controversée huile de palme. Quel rôle joue l'UE en dehors de notre continent ?*

3. Sylvain LAURENS, *Les courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille, Agone, 2015.

4. Hélène BALAZARD *et al.*, « La démocratie française sous tension », rapport de recherche, chaire Unesco politiques urbaines et citoyenneté, 2020.

La puissance de l'industrie forestière ne s'explique pas par son poids économique, mais par l'alignement des intérêts privés et des intérêts publics.

HM. La stratégie forestière n'a pas d'impact en dehors de l'Europe, ou seulement de manière très indirecte. Mais il y a des lois, comme le règlement de l'UE sur les produits « zéro déforestation » (RDUE), qui ont d'importants effets contre la déforestation dans les pays tropicaux. Cette loi a été finalisée il y a peu, en décembre 2022, et vient d'être promulguée. Elle ne sera complètement appliquée que fin 2024. Mais on sait qu'elle va avoir des conséquences, car la loi

est très claire : les entreprises européennes ne pourront plus acheter leurs denrées agricoles (cacao, huile de palme, soja, etc.) de parcelles issues de la conversion des écosystèmes forestiers.

De cette façon, un système d'observation forestière est mis en place. Il s'appuie sur la vigilance des ONG dans les pays du Nord et du Sud. Des photos satellites vont être utilisées, comparées aux fiches de vigilance, qui doivent être remplies par les entreprises. Et s'il est avéré qu'une entreprise a mis un bien illégal sur le marché, c'est jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel d'amende. Comme l'a écrit le *Financial Times*⁵, c'est la première fois que l'on met un prix sur la destruction de la nature.

C'est assez intéressant et je dirais que l'UE est tout à fait légitime pour définir des normes qui répondent à la volonté publique des citoyen-nes européen-nes. Par contre, il faut vraiment coupler ce système avec des moyens de soutien. Il faut aussi le rendre progressif. Enfin, il faut soutenir les petit-es producteur-rices pour les aider à comprendre les règles et ensuite à les mettre en œuvre.

M. Vous n'avez pas parlé des accords commerciaux internationaux. La baisse des droits de douane ne joue pas de rôle dans la déforestation ?

HM. Les accords de libre-échange, comme celui entre l'UE et le Mercosur, ou encore avec l'Indonésie, ne changent pas grand-chose de ce point de vue-là. Car les droits de douane sont déjà à zéro ou presque, pour tout un ensemble de produits, notamment les plus importants. Ce n'est pas le cas pour le bœuf, non pas pour des raisons écologiques, mais parce que l'UE défend ses agriculteurs.

M. Il y a les enjeux climatiques et économiques, il y a aussi des enjeux humains, car dans de nombreux pays les forêts sont habitées par des peuples forestiers. Est-ce qu'ils ne sont pas les grands oubliés ? Pris en étau entre les logiques économiques et la lutte urgentissime pour sauver le climat ?

HM. Ils ne sont pas suffisamment pris en compte, c'est certain. Avec Fern, nous plaидons pour qu'ils le soient davantage. Par exemple, nous souhaitons que les entreprises soient non seulement obligées de vérifier que les biens qu'elles achètent ne sont pas liés à la déforestation, mais

5. Roula KHALAF, « EU Deforestation Law. Root and Branch Reform is Long Overdue », *Financial Times*, 19 juin 2023.

aussi que les droits des peuples autochtones soient respectés, en particulier suivant la Convention de 1989⁶. Mais nous n'avons pas réussi. Cependant, les entreprises doivent s'assurer que les importations sont légales. Et donc si un pays a promulgué les droits des peuples autochtones dans ses lois nationales, une entreprise exportant vers l'UE doit vérifier que ces droits ont bien été respectés. Dans le cas contraire, si malheureusement un pays ne les a pas promulgués, les entreprises n'ont aucune obligation d'aller au-delà des vérifications environnementales assez simples. Finalement, ce que peut faire l'UE pour protéger les droits des peuples autochtones est assez limité parce que ça ne relève pas de nos propres frontières. Si l'UE est légitime pour dire qu'elle ne souhaite pas consommer des biens qui ne respectent pas les droits de ces peuples, il faut faire attention à ne pas retomber dans les travers du passé colonial, où l'Europe dirige les lois des pays tiers.

En tant qu'ONG, par contre, nous faisons tout pour donner de l'importance et de la dignité à ces personnes, de vraiment les recevoir comme des acteur·rices important·es dans la prise de décision autour des politiques forestières. Tout de même, ils font partie des premiers acteur·rices concerné·es. Et tout ça, l'Union européenne peut le faire : s'engager à les écouter, souligner l'importance de leurs droits et encourager les États à respecter ces droits, notamment par le biais des accords de commerce.

M. Ce qui est frappant en vous écoutant, c'est que, d'une part, l'UE est un lieu important de régulation forestière, mais aussi qu'elle est extrêmement récente. L'action politique européenne pour les forêts est en train de s'inventer en ce moment. Il n'existait rien avant ?

HM. En effet, que ce soit la stratégie forestière, la loi sur la nature, la loi sur la régulation de la déforestation importée, la loi « monitoring forestière », tout ça est extrêmement récent. C'est lié à un engouement politique, une prise de conscience qui vient non seulement de ce que j'ai évoqué au début de l'entretien, mais à d'autres facteurs, comme les feux de forêts, l'élection de Bolsonaro, etc. Ce qui joue également, c'est que les médias comprennent que les forêts sont une question importante pour le public et mettent ce sujet en avant. Le moment est venu d'agir sur les forêts.

Je voudrais ajouter que les lois qui ont le plus d'impact sur les forêts ne sont pas celles qui les prennent directement pour objet. Par exemple, la loi sur l'emballage, qui vise à limiter l'usage du plastique, favorise le passage au papier (ce qui a un effet très négatif sur l'exploitation des forêts). Ou encore celle sur les énergies renouvelables. Ce qui est positif avec la stratégie forestière, c'est que l'UE touche à ces mesures et pose des critères de durabilité beaucoup plus contraignants. Elle distingue par exemple les énergies renouvelables entre elles. C'est logique : faire tourner une éolienne et brûler de la bioénergie, ça n'a pas les mêmes conséquences sur le climat et ces énergies doivent être traitées différemment. Ce n'est pas suffisant, mais dans la première version de la directive sur les énergies renouvelables, la Commission distinguait les types de bois qui

6. Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux (Indigenous and Tribal Peoples Convention, 1989).

ont le droit d'avoir des aides financières. En sont exclus ceux qui sont issus du rasage de forêt pour usage énergétique. La première version du texte, qui était une proposition de la Commission, a été discutée par les États et le Parlement européen. Malheureusement, l'ambition, déjà insuffisante de ce texte, a été amoindrie. Il faut dire que c'était pendant la présidence de la Suède...

M. La forêt a été inscrite à l'agenda politique, c'est aussi le résultat du travail de nombreuses ONG, notamment de Fern.

HM. Oui, durant des années, on a « fait campagne », c'est-à-dire qu'on a fait en sorte que cela devienne une préoccupation européenne. Pierre-Jean Sol Brasier, qui est chargé de campagne à Fern, a cette notion de *kairos*, c'est un terme grec pour dire : « C'est le moment d'agir. » Durant des années, on a travaillé sur des rapports, sur des sondages, on a fait des colloques, des missions pour que nos partenaires soient entendus à Bruxelles, on a fait un travail de plaidoyer en direction des médias, mais aussi pour monter des coalitions fortes avec les autres ONG, etc. Fern existe depuis vingt-sept ans et on a travaillé pendant toutes ces années. Et tout à coup, il y a « un moment », une direction politique a été prise pour une raison externe et il faut agir vite pour que toutes les choses sur lesquelles on a travaillé durant ces années soient formatées dans les bons cadres pour mettre la pression sur la bonne personne au bon moment.

Pour terminer, je voudrais parler d'une chose dont je suis fière, même si ce n'est qu'un des morceaux du puzzle de la protection des forêts : nos partenaires ont été visibles, ils ont pu se faire entendre, ils ont été vus comme des interlocuteurs légitimes. Je pense aux représentant-es des peuples autochtones du Brésil, d'Indonésie, du Ghana, du Libéria. Ils sont venus en Europe et ils ont compris les enjeux, bien que tout soit très compliqué au niveau de la bureaucratie européenne, et ils ont bien cerné l'intérêt pour eux d'être entendus à ce niveau-là. Et ce alors qu'ils sont rarement entendus par leurs propres gouvernements. C'est important pour eux que l'UE se dote de ces lois-là, qui sont autant de piqûres de rappel pour leur pays de devoir changer leurs propres règles. Ils l'ont bien compris, c'est pourquoi ils sont venus dans ces réunions de haut niveau défendre les forêts. ●